

ABONNEMENT.
Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8
Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :
 A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

INSERTIONS.
 Annonces, la ligne . . . 20 c.
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS
BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

On s'abonne :
 A PARIS,
 A L'AGENCE HAYAS
 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 14 JANVIER 1884.

JOUR DE RENTRÉE

Au Sénat.

M. Carnot, président d'âge aux trois quarts momifié, choisit un bureau provisoire composé de MM. Millaud, Cordelet, Gayot, de Verninac et deux autres dont les noms nous échappent.

Il prononce un discours quelconque sur l'année qui finit et l'année qui commence.

Après cela M. de Gavardie prend la parole pour réfuter une dénégation déjà vieille qui fut opposée par le colonel Meinadier.

Aussitôt les Macé et les Testelin donnent du gosier. Nous entendons l'épithète « dernier des lâches » proférée par le citoyen Testelin.

A quoi M. de Gavardie répond que certaines injures partent de trop bas.

Soit un tumulte indescriptible pendant lequel le président hasarde timidement deux ou trois coups de sounet.

Ensuite un débat s'engage sur la question de savoir si l'on doit maintenir le bureau actuel ou nommer un président et un vice-président provisoires.

Après avoir entendu MM. Bérenger dans le premier sens, Tolain et Roger-Marvais dans le second, le Sénat adopte le dernier.

On nomme les scrutateurs et le scrutin à la tribune commence.

Le double scrutin devant être renouvelé par défaut de quorum, la séance est levée.

Une deuxième séance est reprise après un quart d'heure d'entr'acte.

Deuxième séance.

M. Carnot préside derechef.

Reprise du vote pour l'élection d'un président.

Le scrutin est terminé. M. Le Royer prend possession du fauteuil de la présidence provisoire. Il est élu par 63 voix.

M. Humbert est élu vice-président par 46 voix.

La prochaine séance est renvoyée au 29 janvier.

Au Palais-Bourbon.

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Lecomte, doyen d'âge, préside et lit le discours d'usage.

Après cette lecture, on procède aux élections.

A 3 heures 1/2, le scrutin est clos.

Un nouveau scrutin est ouvert pour l'élection de quatre vice-présidents.

A 4 heures, ouverture d'un scrutin pour l'élection de huit secrétaires et proclamation du vote pour la nomination du président de la Chambre.

M. Brisson est réélu par 274 voix. Il y a eu 323 bulletins, parmi lesquels 26 blancs ou nuls.

Sont élus vice-présidents: MM. Philippoteaux, par 230 voix; Sadi-Carnot, par 225 voix; Spuller, par 223 voix; Floquet, par 195 voix.

On le voit, M. Spuller, l'un des grands pontifes de l'opportunisme, est venu troisième seulement; triste!

On procède à la nomination des trois questeurs.

Sont élus secrétaires: MM. Rioiteau, 243 voix; Rodat, 234; Cavaignac, 234; Bizzarelli, 234; Etienne, 224; Jullien, 215; de la Billaud, 202; Bénazet, 200.

Le scrutin pour la nomination de trois questeurs a donné les résultats suivants:

M. Margain est élu avec 207 voix; M. Madier de Montjau avec 156 et M. Martin Nadaud avec 148.

M. Noël Parfait, 408 voix, et M. Fousset, 74.

Le président annonce que M. Raoul Duval a déposé une demande d'interpellation sur l'action militaire et diplomatique du gouvernement dans l'Extrême-Orient.

La fixation de la discussion de cette interpellation soulève la question de l'ajournement de la Chambre.

Plusieurs voix crient: Le 27! Le 29! M. Lepère combat la proposition d'ajournement. Il s'est passé, dit-il, pendant les

vacance, des faits graves qui réclament des explications de la part du gouvernement.

La demande d'ajournement n'est pas appuyée. Le gouvernement reste muet.

La Chambre décide qu'elle siégera demain mercredi.

NOTRE ARGENT

Sous ce titre, M. Jules Simon publie dans le *Matin* un article sur notre situation financière, qui se termine par cette énergique conclusion:

« Attendre est bien dangereux quand on est sur le grand chemin de la faillite. Ministres, députés, électeurs, est-ce que par hasard vous ne le voyez pas? Vous, électeurs, est-ce qu'il vous est indifférent de payer à perpétuité de gros impôts? Est-ce que le déficit ne vous fait pas peur? Sur ce budget de trois milliards, un tiers tout au moins passe en arrérages, en amortissements; 706,000,000 de la dette consolidée, 144 millions de 3 0/0 amortissable, 27,700,000 fr. de dette flottante; j'abrège cette triste nomenclature; le total est de 1,025,979,567 francs. Ferez-vous de nouveaux emprunts dans ces conditions? J'entends bien qu'à défaut d'emprunts on vous promet de nouveaux impôts quand on n'aura plus à compter avec la lutte électorale. C'est une mince consolation. Et prenez garde qu'on ne vous apporte les impôts et l'emprunt concurrent!

« Des impôts! hélas! vous pouvez à peine payer ceux dont vous êtes chargés. Vous criez jusque sur les toits que ce fardeau vous écrase; qu'il vous met dans l'impossibilité de lutter contre l'industrie étrangère. Puisque vous êtes si désolés et si irrités, de grâce, ne vous laissez pas faire une fois de plus. Choisissez des députés et des sénateurs qui soient irrités comme vous de ce débordement de dépenses et résolus à y mettre un frein....

« Pour peu que cette situation vous préoccupe, et j'ai peine à croire qu'elle vous

laisse indifférents, je vous conseille fortement de demander à vos candidats s'ils savent ce que c'est qu'un budget, s'ils en ont jamais lu un; s'ils se rendent compte des consolidés, de l'amortissable, de la dette flottante et des suppléments de crédits en cours d'exercice; s'ils ont pris la peine d'additionner ensemble, avec les chiffres du budget ordinaire, ceux du budget extraordinaire, les budgets départementaux et communaux. Nos communes ont suivi l'exemple de l'Etat; elles sont obérées et engagées comme lui. Causez un peu de tout cela avec vos candidats, pendant que vous les tenez. Dites-leur qu'il ne suffit pas, pour être un bon député, de croire à l'empire colonial et de laïciser les hôpitaux.

« Si je parvenais à découvrir un candidat qui fût préoccupé de l'état de nos finances comme il convient, et capable d'ouvrir un bon avis, je lui donnerais ma voix, sans même lui demander dans lequel des groupes de la Chambre il se propose de débattre le reste de sa pacotille. »

Chronique générale.

CONSEIL DES MINISTRES.

Les ministres se sont réunis hier matin en conseil à l'Élysée, sous la présidence de M. Grévy; tous les membres du cabinet, cette fois, assistaient à la séance.

Le ministre de l'intérieur a communiqué à ses collègues les notes qu'il a reçues des préfets des départements dans lesquels les élections sénatoriales vont avoir lieu.

Naturellement les préfets annoncent que l'ensemble du scrutin du 25 janvier s'annonce comme devant être favorable à la République.

Le gouvernement gardera la neutralité dans la question de prorogation; mais, étant donné le nombre restreint des députés présents à la séance de la Chambre, il est vraisemblable que l'ajournement s'imposera.

43 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

ROUGET-LE-BRACONNIER

PAR CH. SAINT-MARTIN.

Deuxième partie. — La Lutte.

CHAPITRE III

UN CONSEIL DE GUERRE (suite).

Péju s'inclina légèrement, porta la main droite à son front, et pirouetta militairement sur ses talons en se dirigeant vers la porte.

Mais au moment où il allait saisir le loquet, il s'arrêta, hésitant, et tourna son tricorne entre ses mains.

M. Benoist remarqua cette hésitation.

— Qu'est-ce que vous avez, demanda-t-il, avez-vous oublié quelque chose?

— C'est une idée, monsieur, qui m'est venue.

— Laquelle?

— Je ne sais pas trop, balbutia le pauvre gendarme, si je dois... c'est peut-être une idée... bête?

— Non! non! s'écria le joyeux capitaine; allez-y, mon brave. Je vous l'ai dit: vous êtes un stratège de première force. Votre idée doit être bonne.

Tout le monde sourit: M. Benoist lui-même ne

put rester grave, en écoutant les saillies du capitaine. Péju, encouragé par ces compliments, revint au milieu de la salle:

— On m'a assuré, dit-il, que le père de Rouget était bien malade.

— Eh bien, reprit M. Benoist. Qu'est-ce que cela nous fait?

— Attendez donc, mon cher collègue, dit M. Fischer.

— Il y a un plan là-dessous, murmura le commissaire de police.

Le vieux Michel fit un signe d'intelligence à Jaberg et à Moreau. Il avait compris et il approuvait à l'avance l'idée de Péju.

Celui-ci continua:

— Il est probable que Rouget va aller le voir cette nuit ou la nuit prochaine. Certainement, il ne laissera pas son père mourir sans aller lui faire visite, au risque d'être arrêté.

— Le pauvre homme! murmura le capitaine. Ce serait féroce d'aller saisir le fils au lit de mort du père.

Les brigadiers regardèrent le capitaine d'un air qui voulait dire:

— Qu'est-ce qu'il veut celui-là? Serait-il d'intelligence avec Rouget?

Mais à peine M. Benoist avait-il compris l'idée de Péju, qu'il se leva:

— Avez-vous parlé de votre plan à quelqu'un?

demanda-t-il à Péju.

— A personne.

— Bien. Je crois, messieurs, qu'il faut agir vite. Nous avons là, devant nous, une occasion excellente. Si nous combinons bien nos mouvements, Rouget est pris. Mais, avant tout, que le silence le plus absolu soit gardé par chacun de nous!

Tous les assistants firent un signe d'assentiment. Péju sortit.

— La séance est-elle levée? demanda le capitaine qui avait sorti un cigare de sa poche.

— Deux mots encore, reprit M. Benoist. Je crois que ce sont les gendarmes qui devront cerner directement la maison du père Rouget. Mais il faut que les soldats forment une seconde ligne plus éloignée, afin de fermer toute retraite au braconnier.

— Très-bien, dit le capitaine. Vous m'envoyez des indications précises.

— Oui. Et, de plus, je vous donnerai pour guides de chaque colonne, quand le moment sera venu, des gendarmes qui connaissent à fond le pays. Préparez vos hommes à partir au premier signal, comme ceux que nous avons envoyés au sud de la forêt de Malpeire.

— Mais, observa le commissaire de police, pour faire marcher ainsi la troupe et les gendarmes, il faudrait être sûr que Rouget viendra, cette nuit ou l'autre, chez son père.

— Ceci, dit mystérieusement M. Benoist, c'est mon affaire. Tenez-vous prêts pour ce soir ou pour demain.

Et, se levant, il ajouta avec un sourire:

— La séance est levée, messieurs!

Quelques minutes après, M. Benoist restait seul avec M. Fischer.

— Je vous demande pardon de vous quitter brusquement, mon cher collègue, dit le substitut de La Flèche, mais j'ai plusieurs affaires qui me retiennent ici, et il se fait tard.

— Au revoir, mon cher collègue, répondit M. Fischer. Je vous souhaite bonne chance et prompt succès.

— Vous nous aiderez! cria M. Benoist en s'éloignant vers le fond de la salle.

— Certainement! certainement! cria à son tour M. Fischer, en faisant un petit geste amical.

Mais, tout en allumant sa cigarette, il murmurait à part lui:

— Tu t'en tireras bien comme tu pourras, cher collègue! c'est ton affaire et celle du commissaire de police!

Et il sortit.

M. Benoist entra précipitamment dans une petite chambre contiguë.

Là, deux hommes l'attendaient dans le plus profond silence.

L'un était M. le commissaire de police de Durtal.

Le Président de la République, sur la proposition de M. Martin-Feuillée, garde des sceaux, a signé plusieurs nominations dans l'épiscopat : M^r Vigne, évêque de Digne, est nommé archevêque d'Avignon ; M. l'abbé Castillon, curé à Toulouse, est nommé évêque de Dijon, et M. l'abbé Fleury-Otto, évêque de Digne.

Le préfet des Bouches-du-Rhône trouve mauvais que l'archevêque d'Aix ait adressé aux curés de son diocèse une circulaire les invitant à faire dire le 18 courant des prières publiques à l'occasion de la rentrée des Chambres, alors que le gouvernement ne lui a rien demandé à ce sujet.

Ce fonctionnaire vient d'adresser un rapport au ministre.

LES MINISTRES DE LA GUERRE.

Ce ne sont pas seulement les journaux conservateurs, mais une partie de la presse républicaine elle-même qui constate avec tristesse que les mutations fréquentes des ministres de la guerre ne peuvent que nuire à notre organisation militaire, œuvre qui exigerait précisément la plus grande stabilité dans la direction et l'administration de l'armée.

Or, depuis le 4 septembre 1870, nous avons changé quatorze fois de ministres de la guerre. Nous avons eu d'abord simultanément, à Paris, le général Le Flô, en province, M. Gambetta ; puis le général de Cissey (5 février 1871), le général du Barail (29 mai 1873), le général de Cissey, une seconde fois (22 mai 1874), le général Berthaut (15 août 1876), le général de Rochebouët (23 novembre 1877), le général Boral (13 décembre 1877), le général Gresley (13 janvier 1879), le général Farre (28 décembre 1879), le général Campenon (14 novembre 1881), le général Billot (30 janvier 1882), le général Thibaudin (31 janvier 1883), le général Campenon, une seconde fois (9 octobre 1883), enfin le général Lewal (janvier 1885).

Pas un ministre de la guerre n'a réussi à faire un service de trois ans.

On remarquera que, plus nous allons, et plus les changements deviennent fréquents.

Cette mobilité apparaît plus désolante encore quand on considère la fixité des ministres de la guerre en Allemagne, où ils sont pour ainsi dire inamovibles.

La nomination du général Lewal, il faut le constater, a été favorablement accueillie par les journaux des divers partis. Le pays a tellement besoin d'un ministre de la guerre qu'on espère toujours davantage de celui qui vient que de celui qui s'en va. D'ailleurs, le général Lewal mérite l'estime qu'on lui montre.

Un visiteur du maréchal Canrobert causait de lui, le lendemain de sa nomination, avec le vieux soldat, et celui-ci faisait remarquer que le successeur du général Campenon était notre treizième ministre de la guerre depuis la nouvelle République :

« Oui, me dit le maréchal, nous en sommes là ! Treize ministres de la guerre en

douze ans !... Et à quel moment ? Au moment où la réorganisation militaire doit s'effectuer, s'achever... Le général Lewal est, depuis 1870, le troisième de mes aides-de-camp que l'on met au pouvoir. »

LA VÉRITÉ, PAS OFFICIELLE.

On communique à l'Union Franco-Comtoise une lettre de Formose, écrite par un jeune homme du pays qui sert dans l'infanterie de marine.

Cette lettre, écrite d'une main tremblante, trahit, suivant l'expression de notre confrère, « les angoisses et les souffrances d'une âme indomptable. » Avoir assisté à tous les faits d'armes depuis dix-huit mois, du jour où Rivière fut tué à celui où Kelung est délivré, et se consumer dans une fièvre lente, c'est finir misérablement.

« Kelung-Formose, 21 novembre 1884.

« Vous n'avez pas d'idée en Europe des distances qu'il faut parcourir pour arriver d'un endroit à l'autre ; nos petites cartes géographiques sont des jouets d'enfants. Croiriez-vous que nous avons passé vingt-deux jours à bord du *Tarn*, un vieux sale bateau sur lequel nous étions empilés comme des glanes d'oignons, pour arriver à Fou-Tchéou. Quand on est là, il n'y a plus que 2,500 kilomètres pour arriver à Pékin. Vous voyez que nous n'y sommes pas encore.

« Il paraît que l'arsenal de Fou-Tchéou était magnifique, mais nous n'avons pas eu le temps d'y aller. On a fait là un vacarme du diable, il y avait dans le port quatorze navires chinois qui ont été bombardés, torpillés, éventrés, engloutis en douze minutes. C'était pitoyable, et à la place des Chinois, je ne serais pas content du tout.

« Quand on a eu tout démolit, nous voilà en route pour Formose, le 29 septembre. Ce n'est pas très-loin, car le 4^e octobre nous étions devant Kelung, et le lendemain l'artillerie de marine tape dur et sec sur les forts défendant la ville. Les Chinois avaient de bons canons Krupp, mais ils tiraient mal, et les échos des montagnes faisaient un vacarme supérieur à tout ce que j'ai entendu jusqu'à présent.

« Vers deux heures, le débarquement eut lieu, et j'ai bien vu qu'il ferait chaud, car on nous accueillait d'une façon assez raide ; heureusement, nous avons pu occuper une hauteur d'où nous avons pu les fusiller à plaisir jusqu'au soir, on dit qu'il y en avait 90 de tués et 300 de blessés. Pendant la nuit, ils ont évacué les autres forts qui sont perchés sur des hauteurs plus élevées que celle de Besançon. Kelung est tout bâti en pierre et m'a l'air d'avoir une vingtaine de mille habitants.

« Cette île de Formose paraît très-pittoresque ; figurez-vous un tas de pics entassés les uns sur les autres, mais tous cultivés, soit en thé qui ressemble à la vigne, soit en patates ou en bambous. On réserve le riz pour les vallées. Au Tonkin, nous n'avons pas de charbon de terre, mais ici c'est autre

chose, on ne descend pas 300 mètres sous terre pour en tirer, comme on le fait à Rouchamp, il est à fleur de terre, et c'est prodigieux ce qu'il y en a. Mais tout cela ne fait pas notre affaire, nous sommes bloqués par les Chinois et par la fièvre, le pays passe subitement du froid au chaud et nous sommes tous malades de la fièvre. On attend des renforts qui n'arrivent pas, et en attendant nous passons l'arme à gauche. Sur six cents hommes débarqués, il y en a quatre cents sur le flanc, et les deux cents autres peuvent à peine faire face au service, il en tombe tous les jours. Moi, jusqu'à présent, je n'ai que la fièvre intermittente ; j'ai eu ça jadis au Tonkin, on prétend que ce n'est pas dangereux ; dans tous les cas, c'est triste. On dirait que la France nous oublie, si elle tarde trop elle ne trouvera plus que nos os et le charbon. »

ÉTRANGER

NOUVELLES COMPLICATIONS EN ORIENT.

On télégraphie de Saïgon au *Matin* :

« Une vive émotion règne ici. Si-Volha vient d'assailir avec les pirates chinois et les sectaires qu'il commande le poste de Sambam où nous avons une petite garnison d'infanterie de marine et de tirailleurs annamites.

« L'officier d'infanterie de marine qui le commandait a été tué ainsi que plusieurs hommes après une vigoureuse résistance.

« Le gouvernement de Cochinchine a expédié immédiatement des troupes au Cambodge et vient de se rendre sur les lieux.

« Cette tentative serait due à l'application des traités récemment conclus avec le roi du Cambodge.

« La situation est très-grave ; les détails manquent encore, on craint que ce mouvement ne se propage. »

LES TREMBLEMENTS DE TERRE EN ESPAGNE.

Un télégramme du maire d'Almunecar (province de Grenade) annonce que les secousses de tremblement de terre continuent ; il ajoute que les habitants campent dans les environs de la ville malgré la tempête. Beaucoup de maisons sont endommagées ; soixante sont détruites.

Le roi a assisté dimanche matin à la messe à Grenade ; il est parti ensuite pour Alhama.

Les maladies malignes augmentent partout, mais principalement dans la province de Malaga.

Les habitants vivent dans les champs.

Les secousses se font sentir jusqu'à Jaen. On a remarqué, dans quelques endroits de la province de Grenade, que le soleil qui se lève sur les montagnes paraît une demi-heure plus tard qu'aparavant. Cette anomalie fait supposer que la chaîne des montagnes de la Sierra-Nevada s'est élevée de quelques centaines de mètres.

Le tremblement du 5 janvier a causé de grands dégâts, à Carriar, Menisa, Bambarroa, Chite, Orgiva, Sorvilan, Pudul, Fornes, Calahorida, Nacila, Casar, Pulianilbos, Santiera, Morera, Cavia, localités de la province de Grenade.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 13 janvier.

Le marché est tout à fait bien tenu aujourd'hui, l'ouverture des débats parlementaires n'influe en aucune façon sur les esprits.

Les rentes françaises ont un marché très-animé, et se négocient : le 3 0/0 à 79.67, l'amortissable à 81.90, et le 4 1/2 à 109.67.

Le 5 0/0 italien se maintient à un bon niveau au prix de 97.32 ; aussitôt le vote des conventions, cette valeur atteindra un taux bien inférieur.

L'action du Crédit Foncier poursuit sa marche ascensionnelle à 1,325 fr. Les Obligations Foncières et Communales des diverses émissions ont un marché très-actif.

Les titres de la Banque d'Escompte de Paris sont recherchés au prix de 551 fr. ; il faut se hâter de mettre cette valeur en portefeuille, car de plus hauts cours sont à prévoir.

La Société Générale gagne 2 fr. 50 à 480 fr.

ÉCHEC FINAL DE LA FONCIÈRE LYONNAISE. Hier au soir, après deux longues séances, le conseil provincial de Port-Maurice a définitivement tranché la question du domaine d'Ospeleletti.

Il a accepté en principe l'expropriation des boulevards offerte par la Foncière, mais à la condition que cette expropriation n'aurait lieu qu'après la conclusion ou fin de tous les procès.

« Comme la Foncière Lyonnaise, au prix de sacrifices plus que considérables, n'avait offert cette expropriation précisément que pour être débarrassée de tous ces procès ruineux pour elle, et pour éluder surtout les désastreuses décisions judiciaires rendues par les tribunaux italiens, il en résulte donc que les 18 à 20 millions que la Foncière Lyonnaise a engouffrés dans la station d'Ospeleletti, sont complètement à la merci du nouveau propriétaire des terrains. »

Les chemins de fer français se maintiennent, le mouvement du trafic est pourtant peu satisfaisant.

On cote : sur le Nord 1,635, le Lyon 1,259, l'Orléans 1,345, le Midi 1,160, l'Est 790, l'Ouest 850.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

La neige est tombée hier assez abondamment à deux reprises : le matin vers neuf heures et le soir à 4 heures. Comme le thermomètre se tient à zéro, elle ne fond pas dans la campagne. En ville elle disparaît par l'effet de la circulation et du balayage.

Le baromètre se tient toujours très-bas, ce qui laisse supposer que l'état neigeux pourra se prolonger.

LES GRANDS MARIAGES.

Les journaux de Paris contiennent cette publication de mariage :

« M. Julien-Edouard-Georges Charlery de la Masselière, capitaine-écuyer à l'École de Saumur, et M^{lle} Lucie-Albertine-Ernestine Rousseau. »

Mercredi dernier, a été célébré, à la cathédrale de Poitiers, le mariage de M^{lle} Regley de Königsegg, fille de M. le général commandant la subdivision de Poitiers, avec M. de Montalembert de Cers, lieutenant au 12^e dragons. La bénédiction nuptiale a été donnée aux jeunes époux par M. l'archiprêtre.

Parmi l'assistance, très-nombreuse, on remarquait M. le général Legros, les colonels des deux régiments d'artillerie, du 125^e de ligne, de la gendarmerie, et la plupart des officiers de la garnison.

Théâtre de Saumur.

On nous annonce, pour lundi prochain, *MIGNON*, l'œuvre ravissante d'Ambroise Thomas. Cet ouvrage, donné samedi à Angers, a mis de nouveau en relief le talent des artistes. Voici ce que dit le *Patriote* :

« Cette représentation comptera parmi les meilleures de l'année.

« M^{lle} Dorian a chanté le rôle de Philine avec une virtuosité remarquable.

« M^{lle} Dupouy, notre très-gracieuse du-gazon, dans la scène qui précède la célèbre romance du 4^e acte :

MIGNON

Demain, dis-tu ? qui sait où nous serons demain ? L'avenir est à Dieu ! le temps est dans sa main.

WILHEM

Quel est ton nom ?

MIGNON

Ils m'appellent Mignon. Je n'ai pas d'autre nom.

L'autre était un personnage inconnu à nos lecteurs. Son air correct, ses yeux pénétrants et mobiles, son nez fin et légèrement retroussé, ayant toujours l'air de sentir une piste, indiquaient au premier coup d'œil sa profession.

C'était un agent de la police secrète, choisi parmi les plus habiles.

Les deux policiers s'inclinèrent profondément devant le magistrat.

Celui-ci alla droit au paquet de vêtements neufs qui se trouvait là, sur une chaise :

— C'est là le costume ? demanda-t-il.

— Oui, monsieur.

— Avez-vous apporté ce que je vous ai demandé ? ajouta le jeune substitut.

— Des moustaches postiches ? Oui, monsieur, les voici, dans cette boîte.

— Bien.

En un clin d'œil, M. Benoist eut changé de vêtements, placé ses moustaches, changé sa coiffure et modifié sa tournure générale. Il était méconnaissable.

Le substitut se regarda complaisamment devant une glace.

— Pas mal ! murmura-t-il. C'est bien joué. Je suis un nouveau Monte-Christo.

— Personne ne vous reconnaîtrait, monsieur Benoist... dit le commissaire de police.

— M. Benoist ? interrompit sévèrement le substi-

tut. Que voulez-vous dire ? Il n'y a plus ici de M. Benoist.

— C'est juste, observa le commissaire. Il n'y a plus que M. Jaquet, agent d'assurances pour le canton de Durtal.

— Et voici mes papiers, mes polices, mes carnets ; tout le monde y sera trompé, reprit le substitut, que ce jeu amusait extrêmement.

Et s'adressant au limier de police :

— Comment vous appelez-vous ? dit-il.

— Jules.

— Eh bien, monsieur Jules, nous sommes deux agents d'assurances, nous assurons surtout les fermiers qui braconnent, les forestiers et les charbonniers, à des conditions merveilleuses. Et ce pauvre Rouget, nous lui délivrons un passeport sitôt que nous le trouvons, ce qui ne tardera pas....

— Voici le passeport tout préparé, reprit Jules. J'ai déjà vu, tantôt, le pays, les bois de Saint-Germain et du Grip, et un des amis de Rouget m'a donné rendez-vous pour ce soir au carrefour de Tronchant.

— Quoi, déjà ! s'écria M. Benoist, auquel nous laisserons son vrai nom, vous êtes un homme précieux, monsieur Jules. Partons vite, il est grand temps.

— Vous accompagnerai-je ? demanda timidement le commissaire de police.

— Non ! non ! préparez tout pour cerner Rouget

cette nuit, et emportez ces vêtements chez vous.

Et, passant par une petite porte de derrière, les deux hommes revinrent à la Grande-Rue.

Le vieux Michel les vit passer et fut frappé de leur air mystérieux.

— Qu'est-ce que ces oiseaux-là ? demanda-t-il à un de ces hommes.

— Je ne les connais pas, répondit celui-ci.

— Ils ont une singulière mine ! le petit surtout.

Je prends leur signallement. Il faudra les surveiller. Vous m'entendez ?

— Oui, mon brigadier !

(A suivre.)

CH. SAINT-MARTIN.

La 21^e série de L'ALLEMAGNE ILLUSTRÉE vient d'être mise en vente par les éditeurs Jules Rouff et C^{ie}.

Consacrée comme la précédente à la *Silésie*, elle l'est tout spécialement à l'étude des districts de Breslau et de Liegnitz et des cercles qui y sont compris.

Outre un plan de Breslau et de ses environs, quatre gravures ornent le texte : ce sont des vues partielles de Breslau ; celle de Sainte-Elisabeth et celle de Sainte-Marie-Madeleine, la vue du château de Fischbach, et une vue générale de Görlitz.

WILHEM

Quel âge as-tu ?

MIGNON

Les bois ont reverdi, les fleurs se sont fanées,
Personne n'a pris soin de compter mes années.

Connais-tu le pays....

rappelait, par son attitude et l'expression de son visage, le tableau si connu d'Ary Scheffer : *Mignon regrettant sa patrie.*

M^{me} Dupouy a été l'objet d'une véritable ovation.

M. Neveu est toujours l'excellent artiste que l'on sait, et M. Grandville, qui possède de superbes notes dans le registre élevé, s'est fait justement applaudir dans ses couplets du 4^e acte : *Elle ne le croyait pas...* chantés avec un indiscutable style et une réelle entente des demi-teintes.

GRAND THÉÂTRE D'ANGERS.

On annonce pour samedi une belle première représentation. Il s'agit de *Gillette de Narbonne*, la gracieuse opérette d'Andran, l'auteur heureux de la *Mascotte*. Les répétitions sont poussées avec une grande activité et l'œuvre sera dirigée par le compositeur lui-même, qui, nous n'en doutons pas, trouvera près des Angevins un chaleureux accueil.

Dimanche soir, on donnait les *Noces de Figaro*, pour les adieux de M^{me} Dargy. Si M^{me} Dargy, qui est venue débiter chez nous, veut bien corriger par l'étude certaines déficiences dans le jeu et l'attitude, elle semble appelée à un sérieux avenir, la voix est belle, juste et agréablement timbrée.

Nous lisons dans le *Ménestrel* :

M. Jules Bordier, l'intelligent et hardi fondateur de la Société des Concerts populaires d'Angers, qui est un compositeur distingué, va faire entendre à Paris deux œuvres importantes : au Cirque d'Hiver, un *Divertissement macabre*, déjà exécuté à Angers, et dont la partie de violon solo sera tenue par M. Ysaye ; à la Société chorale d'amateurs dirigée par M. Guillot de Sainbris, le 29 courant, une grande scène lyrique avec solos et chœurs, intitulée *Un Réve d'Ossian*.

MIREBEAU. — Le 7 janvier, à la foire de Mirebeau, une guée de pick-pocket s'était abattue sur le champ de foire. Ils ont opéré sur tout le monde et enlevé les plus petites bourses comme les porte-monnaie les mieux garnis.

Aucun de ces voleurs n'a pu être arrêté.

NANTES.

Samedi matin, vers neuf heures, le sieur Louis-Charles Piau, âgé de 48 ans, couvreur, demeurant rue de Coulmiers, à Nantes, travaillait avec son patron à ramoner une cheminée de la maison n^o 8, rue d'Aguiseau.

Piau se trouvait sur la toiture. Une échelle plate était couchée sur la dalle ; à l'autre extrémité se trouvait une échelle ordi-

naire soutenue sur le toit par l'échelle plate et appuyée à la cheminée.

Malgré la recommandation de son patron, Piau n'avait pas attaché son échelle avec les cordes qui lui avaient été remises, aussi quand l'ouvrage fut terminé et alors qu'il descendait l'échelle, celle-ci perdit l'équilibre entraînant avec elle le malheureux Piau, qui fut lancé dans le vide.

Il poussa un cri terrible, et chercha, mais en vain, à se raccrocher, d'abord au fil de fer de la cheminée, puis à la gouttière ; il tomba de la hauteur de quinze mètres sur le pavé de la cour intérieure.

Quand on arriva à son secours, ce n'était plus qu'une masse inerte ; il perdait le sang par les oreilles et par diverses blessures. Il est mort presque aussitôt.

Le corps a été transporté au domicile du défunt. On comprend le désespoir de la veuve et des deux filles de Piau, qui ont été prévenues de l'accident à la Manufacture des Tabacs, où elles sont employées.

Le comité des Courses de Montaigu (Vendée) a fixé sa réunion pour 1885 au dimanche 2 août.

Les Courses auront lieu sur l'hippodrome de la Bougonnière, situé à la porte de la ville et à une très-petite distance de la gare.

LES BRAVES DE SAVENAY.

On lit dans le *Gleaner savennais* :

« Dans la nuit de mercredi à jeudi dernier, Joseph Bernard, commissionnaire bien connu à Savenay, revenait de Donges avec un chargement de paille. Arrivé au Pontreau, il se mit en mesure de garer sa charrette en la plaçant, comme il le faisait quelquefois, le long du parapet du pont qui domine le lavoir couvert. La nuit était brumeuse et noire ; le cheval s'étant sans doute heurté au parapet se cabra et dans ses efforts se lança vers cet obstacle. Dans cette situation critique, Bernard a dû, pour dégager l'animal, se diriger vers lui en passant sous les roues : mal lui en a pris, car la bête se démenant toujours l'a enfoncé dans un cadre dont il n'a pu sortir. Le malheureux a lutté longtemps, appelant à son aide. Deux hommes l'ont entendu et se sont approchés de lui à 50 mètres environ. Cette scène se passait tout près de notre ville, et ces DEUX HOMMES ont EU PEUR en entendant les cris de détresse de l'homme mêlés aux gémissements du cheval : ILS ONT EU PEUR et ont rebroussé chemin. Cependant, avant de rentrer chez eux, ils ont réveillé le garde-champêtre leur voisin, qui, paraît-il, était indisposé, et Bernard a été laissé à lui-même.

» Quelle agonie et quelle mort !

» Le cheval, après s'être enfin dégagé de ses harnais, est allé tomber au bord du lavoir à 6 ou 7 mètres au-dessous du niveau de la route sans blessures graves et a gagné son écurie vers 3 heures du matin.

» Nous le disons ici hautement, il est profondément regrettable que ces courageux citoyens, qui ont, disent-ils, pris le cri du

cheval pour ceux d'un ours, n'aient pas pu vaincre leur appréhension, car il est permis de penser que le pauvre Bernard eût été délivré avec l'aide de quelques hommes de bonne volonté.

» Bernard a été conduit le lendemain matin, vendredi, à sa dernière demeure, suivi d'un nombreux convoi, qui témoignait ainsi de sa sympathie pour la malheureuse veuve.

ÉPICERIE CENTRALE, 28 et 30, rue Saint-Jean, à Saumur. — *Morue d'Islande extra-blanche*, 0,60 c. le 1/2 kil. ; par *Morue entière*, 0,55 c. — Sous peu de jours, arrivage de *Harengs hollandais*.

Faits divers.

Une mesure, en tous points excellente, vient d'être prise par le général Faidherbe, grand-chancelier de la Légion-d'Honneur.

Le général a prescrit, il y a quelque temps, qu'un cours de cuisine serait ouvert aux écoles de Saint-Denis et d'Écouen où sont élevées, aux frais de l'État, les filles des légionnaires.

Voilà une idée parfaite que tout le monde approuvera, car, la plupart des jeunes filles qui suivent les cours de cette école, n'ayant pas de fortune, il vaut mieux en faire de bonnes ménagères que des précieuses ridicules.

Dix jeunes filles sont chargées à tour de rôle de la confection des repas, et comme dans les deux écoles il y a d'excellents chefs de cuisine, nul doute que les résultats soient excellents.

L'AFFAIRE PEL. — M. Habert, juge d'instruction, vient d'être enfin mis en possession du rapport de MM. Lhotte, expert chimiste, et Brouardel, médecin légiste, relativement aux résultats de la double autopsie pratiquée sur le cadavre de la première femme de Pel, l'horloger de Montreuil.

Il appert des constatations faites qu'une quantité notable d'arsenic, suffisante pour justifier les présomptions d'un empoisonnement, a été retrouvée dans le corps de la défunte.

D'autre part, un nouvel élément des plus graves est venu s'ajouter à l'accusation. Il paraîtrait qu'une jeune femme ayant beaucoup connu Pel aurait été l'objet d'expériences qui auraient également déterminé chez elle un empoisonnement.

Ignorant la cause du mal dont elle souffrait, elle avait été envoyée à l'hôpital ; mais l'interne, après une première visite, formula le diagnostic d'un empoisonnement. La jeune femme dont nous venons de parler est aujourd'hui guérie et elle va être, croyons-nous, appelée à déposer devant la cour d'assises.

Le juge d'instruction eût voulu citer également l'interne ; mais il semble qu'une

sorte de fatalité pèse sur l'enquête ; ce n'est, en effet, qui eût pu fournir d'utiles éclaircissements à la justice, est décédé.

On écrit de Montchanin-les-Mines qu'une violente explosion s'est produite jeudi, vers cinq heures du matin, dans cette localité.

Des malfaiteurs avaient déposé une bouteille remplie de poudre et munie d'une mèche, sur une fenêtre de l'établissement de la grande tuilerie de Bourgogne.

La bouteille, en éclatant, a brisé les carreaux de la fenêtre.

Heureusement il n'y a eu aucun accident de personne à déplorer.

Les dégâts sont purement matériels.

On sait avec quelle rapidité extraordinaire on obtient maintenant des images photographiques, grâce aux procédés nouveaux, au gélatino-bromure ; le professeur Barries, à l'École vétérinaire d'Alfort, a obtenu d'excellents clichés en un quatre-vingtième de seconde ; M. Marey, de l'Institut, a fait ses photographies d'oiseau volant en un millième de seconde, et enfin les astronomes de l'Observatoire de Meudon sont arrivés à opérer avec succès en un deux millième de seconde !

Théâtre de Saumur

Association Artistique d'Angers (8^e année)
J. BRETON, administrateur.

Lundi 12 janvier 1885,

MIGNON

Opéra-comique en 3 actes, et 4 tableaux,
paroles de MM. Jules Barbier et Michel Carré,
musique d'Ambroise THOMAS.

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

Voici la saison des bals et des fêtes, c'est donc le moment de recommander spécialement *Nuage de Dentelle*, valse, dernier grand succès de JULES KLEIN, notre Strauss français.

Citons aussi les plus jolies valses de l'auteur de *Fraises au Champagne*, depuis *Vierge de Raphaël*, *Diamants du Cœur*, *Parfums Capiteux*, *Pazza d'Amore*, *Au Pays-Bleu*, *Patte de Velours*, *Neige et Volcan*, *Cerises Pompadour*, jusqu'à la délicieuse gavotte *Royal-Caprice*, et les polkas *Cœur d'Artichaut* et *Peau de Satin*.

Arrangée pour le chant, pour soprano ou mezzo-soprano, *Fraises au Champagne* fait fureur dans tous les salons, avec les diverses éditions de *Nuage de Dentelle* (à 2 m., à 4 m., édition simplifiée).

PARIS, COLOMBIER, Éditeur, 6, rue Vivienne. Chaque œuvre franco, contre 2 fr. 50 c. en timbres-poste.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

70 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MARIE-LISE

« — Ma bienveillance, Mademoiselle, murmura-t-il ému, n'est que de la sincérité ; sincérité que le public partage ; il vous admire et le laisse voir plus que nous, à qui la délicatesse impose de ménager votre modestie.

» La causerie m'avait distraite de l'attention des spectateurs. Le chevalier m'y ramenait ; je rougis et aurais donné beaucoup pour me soustraire à sa tenacité importune.

» L'opéra chanté, le prince Pasciani demanda les gens de la comtesse. On nous apporta nos pelisses et nous descendîmes l'escalier du théâtre, poursuivis par la curiosité de la foule, qui se pressait sur notre passage, renouvelant sous le péristyle, au moment où je remontais en voiture, l'évaluation des Chinoises.

XXVII

» Les ordonnateurs de la fête achevaient, au palais Ferruchi, les apprêts du bal. Le vestibule, les galeries, les salons, les boudoirs transformés en

bouquets des tropiques s'illuminaient. Le gaz, aux lignes de feu, serpentait sur les lambris zébrés d'amours et de déesses nageant dans l'azur d'un ciel vénitien.

» Des gardes à cheval veillaient au maintien de l'ordre et au défilé des équipages à la porte extérieure du palais. Une haie de laquais poudrés, roides comme des statues, s'étagait sur les marches du grand escalier d'honneur.

» Vers une heure après minuit, les voitures déversèrent leur contenu de broderies, de parfums, de diamants, de fleurs, de satin sous la marquise du Perron carré. Les salons s'émaillèrent des grands noms de l'armée, de la magistrature, des lettres, des arts, de la noblesse.

» En rentrant du théâtre, la comtesse m'avait envoyée me reposer dans mon appartement, pendant qu'elle s'habillait pour le bal, car ma belle-mère ne porte jamais deux fois la même robe, cela n'est pas permis aux femmes de notre rang et de notre fortune. En conséquence, je change aussi souvent qu'elle de toilette. Leone et Dupleme, le camériste parisienne remplaçant Raymond, me passèrent donc une autre robe que celle que j'avais, mais blanche également, et elles me mirent dans les cheveux, à la place de ma branche de myosotis, une rose mousse naturelle que la comtesse me prêtait d'y fixer.

» Mon père me fit demander. Je le trouvai chez

lui. Il était en habit de cour et avait au cou la croix de commandeur de la Légion-d'Honneur de France. Les colliers d'Angleterre, d'Autriche, les plaques d'ordres étrangers et le cordon d'Italie constellaient sa poitrine.

« — Ma chère enfant, me dit-il affectueusement, tu es charmante, je suis fier de toi.

» Il me prit la main et me conduisit au grand salon d'apparat, précédant la galerie des marbres où les familles de Carpo, de Rimsell, San-Lucrezio, de Miéris-Natali, Snolente, Argus-Bresida-Nivone, étaient rassemblées. La comtesse et lady Haberdal, ma tante, marchaient à mes côtés.

» Un maître de cérémonies annonça : M. le comte Ferruchi, M^{me} la comtesse Marielle de Méa !

» Nous entrâmes au salon. Mon père me présenta aux membres italiens et anglais, parents directs ou par alliance des Rimsell et des Ferruchi, présents et réunis.

» En quelques mots il rappela les douloureux événements de la perte de ma mère, le dévouement des Bretons, le voyage d'Olivier, son départ pour la Bretagne et sa joie de retrouver en moi l'enfant pleurée.

» Le duc de San Lucrezio, beau vieillard à cheveux blancs, oncle du chevalier Natali, s'avança, et au nom de la famille qu'il représentait, répondit :

« — Nous n'hésitons pas à reconnaître, dans l'a-

dorable jeune fille que vous nous présentez, l'héritière de la maison des comtes Ferruchi. Nous la renierions, que sa distinction, sa grâce touchante et sa poétique beauté, apanage héréditaire des femmes de votre race, confondraient notre mensonge. — M^{me} de Méa, notre très-noble nièce, Dieu a signé vos titres sur ce front, que je baise ; soyez la bienvenue et la bien-aimée parmi nous, vos dévoués parents et amis.

» Ce disant, le duc me baisa le front comme oncle, la main comme ami, puis me présenta successivement à chacun des membres de la famille, qui se nommèrent et établirent leur degré de parenté.

» Cette formalité remplie, je fus entourée, félicitée, choyée à l'envie. Je parus au bal au bras du duc de San Lucrezio. La société m'accueillit comme une reine. Tous les hommes briguaient la faveur de danser avec moi, les dames me louangèrent ; peu ne s'en fallut qu'on ne m'encensât. Mon père était radieux, la comtesse satisfaite, lady Haberdal joyeuse de l'effet que je produisais.

(A suivre.)

AUGUSTA COUPEY.

Études de M^e FELIX COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, rue du Temple, n° 44, et de M^e PINAULT, notaire à Saumur.

VENTE

PAR LICITATION

Aux enchères publiques,

D'une Maison

ET DÉPENDANCES

Située à Saumur, rue du Portail-Louis, n° 26.

L'ADJUDICATION aura lieu le **DIMANCHE 8 FÉVRIER 1885, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e PINAULT, notaire à Saumur, commis à cet effet par le jugement ci-après énoncé.**

En exécution d'un jugement contradictoirement rendu entre les parties ci-après dénommées, par le Tribunal civil de Saumur, la vingt-sept décembre mil huit cent quatre-vingt-quatre, enregistré.

A la requête de : 1^o M. Emile Guinrandy, vannier, demeurant à Saumur ; 2^o M. Auguste Lemonnier, vannier, demeurant à Angers, agissant tant en son nom personnel que pour assister et autoriser la dame son épouse, ci-après dénommée ; 3^o la dame Marie-Juliette Guinrandy, épouse dudit sieur Lemonnier, avec lequel elle demeure.

Demandeurs, ayant pour avoué constitué M^e Félix Coquebert de Neuville, docteur en droit, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue du Temple, n° 44 ;

En présence, ou eux dûment appelés de : 1^o M^{lle} Marie Morancé, couturière, demeurant à Paris, rue du Faubourg - Saint - Antoine, n° 309 ; 2^o M. Louis-Gervais Morancé, employé, demeurant à Paris, rue du Faubourg - Saint - Antoine, n° 309 ; 3^o M^{lle} Eugénie Morancé, épouse de M. Nicolas-Xavier Husson, demeurant à Paris, rue de la Roquette, n° 79 ; 4^o M. Nicolas-Xavier Husson, concierge, demeurant à Paris, rue de la Roquette, n° 79, tant en son nom personnel que pour assister et autoriser la dame Eugénie Morancé, son épouse sus-nommée, héritiers, sous bénéfice d'inventaire seulement, de leur mère ;

Défendeurs, ayant pour avoué constitué M^e Beaurepaire, avoué à Saumur ;

Il sera procédé, le dimanche huit février mil huit cent quatre-vingt-cinq, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e PINAULT, notaire à Saumur, commis à cet effet par le jugement sus-énoncé, à la vente aux enchères publiques de l'immeuble ci-

après désigné, sur la mise à prix ci-après.

DÉSIGNATION ET MISE A PRIX LOT UNIQUE.

Une maison, sise ville de Saumur, rue du Portail-Louis, n° 26, comprenant au rez-de-chaussée quatre pièces et un cabinet, un salon et une cuisine ; au premier étage quatre chambres à feu et un cabinet ; au second étage quatre chambres à feu, greniers sur le tout au-dessus ; cours, magasins, bassins à osier.

Lesdites maison et dépendances joignant au nord veuve Tiercelin, au levant la rue du Portail-Louis, au couchant Robin et autres, au sud Collin. La tout compris au cadastre sous le n° 624, section G du plan cadastral.

Mise à prix : dix-huit mille francs, ci..... **18.000**

S'adresser, pour tous renseignements :

Soit à M^e DE NEUVILLE, avoué poursuivant ;

Soit à M^e PINAULT, notaire à Saumur, dépositaire du cahier des charges.

Fait et redigé par l'avoué sousigné.

Saumur, le douze janvier mil huit cent quatre-vingt-cinq.

F. COQUEBERT DE NEUVILLE.

A LOUER

POUR LE 24 JUIN 1885,

UNE

MAISON Bourgeoise

Sise à Saumur, en face la gare d'Orléans,

Avec belles servitudes, vaste jardin et pièce d'eau.

S'adresser, pour visiter, à M. Fougerey, propriétaire à Saumur, rue de la Basse-Île, ou au notaire. (976)

A LOUER

Petit Château

MEUBLÉ OU NON.

S'adresser à M. BURRAU, 64, rue de Bordeaux. (10)

M. Henri LOWCAY, professeur d'Anglais, demande leçons. — Prix modérés.

S'adresser, pour renseignements, à M. MILON, libraire, ou à M. Lowcay (le jeudi, de 1 heure à 5 heures), à « Plaisance », Bagneux, près Saumur.

VENTE

DE

VIEUX MATÉRIAUX

Provenant de la démolition de la maison, rue Beaurepaire, pour la percée de la rue Gambetta.

Croisées, persiennes, contrevents, portes, placards, parquet sapin du Nord, parquet en chêne, lambris, escalier, râtelier d'écurie, mangeoire, baffleurs, cheminées en marbre, carreaux, briques, pierres dures, balcon, bois, etc.

Prix très-modérés.

S'adresser chez M. MENIER-GUÉRET, fabricant d'agrafes pour couvertures, rue de Lorraine, 20, Saumur.

A CÉDER

POUR CAUSE DE DÉCÈS,

MAGASIN D'ÉPICERIE

Et Rouennerie

Situé à LA BREILLE.

S'adresser à M. ESNAULT, à la Breille. (40)

A CÉDER

DE SUITE

UNE GLACIÈRE

Cubant 90 mètres environ.

S'adresser à M. MÉZ, rue de Bordeaux, 4. (29)

A Vendre ou à Louer VASTE MAISON

Place Saint-Pierre.

S'adresser à M. PINAULT, notaire, ou à M. PITON, à Tours. (819)

A VENDRE

Un JARDIN, situé sur la route de Saint-Lambert, avec une MAISON, contenant deux chambres et un hangar.

S'adresser à M^{me} Veuve NANGERUX.

AUX ÉLÉGANTS

CHEMISERIE MODÈLE

M. MONTEL

43, rue du Portail-Louis, 43.

La maison se charge des RÉPARATIONS.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

ADJUDICATION

DE DIVERSES

FOURNITURES

Pour l'Atelier d'Arçonnerie de Saumur.

Le mercredi 4 février 1885, à une heure, à la Mairie de Saumur, il sera procédé à l'adjudication, par groupe, sur soumissions timbrées et cachetées, des fournitures ci-après, à faire pendant l'année 1885 :

- 1^o GROUPE. — Métaux divers.
- 2^o GROUPE. — Charbons.
- 3^o GROUPE. — Ingrédients divers.
- 4^o GROUPE. — Tissus.
- 5^o GROUPE. — Bois divers.
- 6^o GROUPE. — Cuir divers.
- 7^o GROUPE. — Accessoires de sellerie.
- 8^o GROUPE. — Objets de quincaillerie et outils.

Le cahier des charges est déposé dans les bureaux de la Sous-Intendance militaire, à Saumur, et au bureau de l'officier d'administration comptable de l'Arçonnerie, où le public sera admis à en prendre connaissance, ainsi que des pièces exigées pour concourir à l'adjudication.

Le Sous-Intendant militaire, THIBAUDIER.

(37)

ON DEMANDE une bonne cuisinière.

S'adresser au Château de La Salle, Montreuil-Bellay. (11)

ON DEMANDE un bon cocher.

S'adresser au Château de La Salle, Montreuil-Bellay. (12)

ON DEMANDE un apprenti et un garçon de course.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

UN

CHEVAL

11 ans,

Taille moyenne, sans défaut, blanc légèrement pommelé.

S'adresser au bureau du journal.

Construction d'appareils de Chauffage

EN TOUS GENRES

OURTOULE-MARTRES

FUMISTE

28, rue Brault, Saumur.

Spécialité de Calorifères

Cheminées marbre, faïence et tôle.

En cours de publication

DANS LE

JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil littéraire illustré

Qui paraît tous les Dimanches :

LE PARC-AUX-CERFS

Par CHARLES JOLIET.

LES AVENTURES D'UN JEUNE

CADET DE FAMILLE

Par FRÉDÉRIC SOULIÉ.

10 CENT. LE NUMÉRO DE 16 PAGES

Chez tous les libraires.

ABONNEMENTS :

DÉPARTEMENTS : 1 an, 3 fr. ; 6 mois, 4 fr. — Pour tous les pays faisant partie de l'union postale, 1 an, 8 fr. 50, 6 mois, 4 fr. 25.

La collection se compose actuellement de 52 volumes et renferme les ouvrages des meilleurs écrivains contemporains.

NOTE. — Brevé franco d'un numéro spécimen sur demande affranchie.

BUREAUX, place Saint-André-des-Arts, 11, PARIS.

ON S'ABONNE : Au bureau de l'Echo Saumurois.

Crédit à tout le Monde

L'ÉPARGNE POPULAIRE

Maison de Vente à Crédit par Abonnement

ADMINISTRATION ET MAGASINS

3 et 5, Rue Plantagenet. — DEPOT, 4, Place Cupis.

ANGERS

SUCCURSALE, 87, rue d'ORLÉANS,

SAUMUR

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 13 JANVIER 1885.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture précéde	Dernier cours.		Clôture précéde	Dernier cours.		Clôture précéde	Dernier cours.		Clôture précéde	Dernier cours.
3 %	79 30	79 85	Est	795	790	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	517	516 25
3 % amortissable	81 70	81 85	Paris-Lyon-Méditerranée	1248 75	1248 75	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	513	516	Est	376	375 50
3 % (nouveau)			Midi	1170	1160 75	— 1865, 4 %	522 50	524 75	Midi	376	374 50
4 1/2 %	105 30	105 90	Nord	1630	1633 75	— 1869, 3 %	407	407	Nord	382 50	384 50
4 1/2 % (nouveau)	109 47	109 60	Orléans	1342 50	1343 50	— 1871, 3 %	393 50	394	Orléans	378	377 50
Obligations du Trésor	504	504	Ouest	860	855	— 1875, 4 %	515	518	Ouest	374 50	374 50
Banque de France	5100	5110	Compagnie parisienne du Gaz	1550	1560	— 1876, 4 %	515	514	Paris-Lyon-Méditerranée	376 25	374
Société Générale	480	480	Canal de Suez	1842 50	1845	Bons de liquid. Ville de Paris	521 25	522	Paris-Bourbonnais	381	378
Comptoir d'escompte	990	990	C. gén. Transatlantique	500	500	Obligat. foncières 1879 3 %	446 75	446	Canal de Suez	570	566 50
Crédit Lyonnais	527 50	530				Obligat. foncières 1883 3 %	356	367			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1325	1323 75									
Crédit mobilier	271 25	270									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans			Ligne de l'État (Service depuis le 19 Mai 1884)												
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.			SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR						
3 heures	8 minutes du matin	express-poste.	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Direct. soir.	
6	55	matin (s'arrête à la Possonnière)	6 05	7 24	9	1 15	3 45	7 50	Montreuil-Bellay	6 49	9 45	1 52	3 04	8 30	11 10
9	13	matin, omnibus-mixte.	6 15	7 32	9 08	1 24	4 03	8	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	7 04	10 10	2 08	5 20	8 46	
1	25	soir,	6 23	7 39	9 15	1 32	4 19	8 08	Chacé-Varrains	7 12	10 26	2 16	5 28	8 54	
3	32	express.	6 29	7 52	9 28	1 46	4 37	8 24	Saumur	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	11 39
7	15	omnibus.													
10	36	(s'arrête à Angers).													
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.			SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS						THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR						
3 heures	26 minutes du matin	direct-mixte.	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. soir.	
8	21	omnibus.	6 05	7 24	1 15	3 45	7 50	Thouars (départ)	5 40	8 58	1 07	4 20	7 45	Montreuil	
9	37	express.	6 53	7 55	2	4 50	8 41	Brion-s-Thouet	5 58	9 10	1 19	4 30	7 57	Loudun	
12	48	soir, omnibus-mixte.	7 02	8 11	2 11	5 8	8 51	Lernay	6 07	9 18	1 28	4 37	8 06	Arçay	
4	44		7 14	8 09	2 19	5 4	8 59	Montreuil-Bellay	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	Mirebeau	
7	4	omnibus (s'ar. à Tours)	7 29	8 22	2 22	5 19	9 16	Saumur (arrivée)	7 23	10 29	2 28	5 40	9 06	Neuville	
10	24	express-poste.												Loudun	

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur,

Certifié par l'imprimeur sousigné.